


PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Enquête publique

Échelle 1 : 2'000
Janvier 2021

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :	Soumis à l'enquête publique du : au :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe du département :
Entré en vigueur le :	

 Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Richiers 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@jpp.ch
www.jpp.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 27 octobre 2020 par l'Inspection des forêts du 6ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière selon relevé de lisière du 27 octobre 2020 par l'Inspection des forêts du 6ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LV/LFo)

AFFECTATIONS

- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT (VER)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT - A (AGP)
- Zone agricole protégée 16 LAT - B (AGP B)
- Zone agricole protégée 16 LAT - C (AGP C)
- Zone des eaux 17 LAT (EAL)
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

Autres dispositions

- ▲ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumis à l'art. 43 du règlement

PATRIMOINE

Secteurs de protection

- ▭ Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- ▼ Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a OEAux

Zones et périmètre de protection des eaux


- Périmètre
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de protection

- ▭ Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- ▭ Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - Inondations



Plan établi sur la base des données cadastrales du 03.12.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :
Signature :